

Décision Judiciaire.

On lit dans le *Défricheur d'Arthabaska*:

“ Dans une cause des commissaires d'école de la municipalité de Drummondville contre le Dr. Godfrey de Montréal, qui s'était laissé poursuivre pour le paiement de ses taxes d'école, la cour donna jugement en faveur des demandeurs. Le défendeur prétendait qu'il n'était pas tenu de payer parce qu'il s'était réuni aux protestants de la localité, et qu'il avait signé une déclaration, par laquelle il avertissait les commissaires qu'il se séparait de la majorité pour former partie des dissidents en vertu de la loi d'éducation.

“ Son honneur le Juge Short décida que les propriétaires absents ne pouvaient pas se séparer de la corporation scolaire ; que le droit de se séparer n'était accordé qu'aux habitants de la municipalité, et que le mot habitant impliquait que les dissidents devaient résider dans les limites assignées à la corporation dont ils voulaient se séparer.”

Une décision en sens contraire a été donnée, il y a quelques années, par M. le juge Coursol, dans une cause entre les commissaires d'école des Tanneries et l'hon. John Young. Le projet de loi présenté par l'hon. M. Sicotte, contenait une clause qui donnait aux absents le droit de devenir dissidents.

Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur JUNEAU, pour l'année 1861.

COMTÉS DE DORCHESTER ET LÉVIS.

(Suite.)

Second Rapport.

Aucun changement notable ne s'est opéré depuis ma première visite de l'année ; cependant, j'ai eu le plaisir de constater de nouveaux progrès et une augmentation d'élèves dans un certain nombre d'écoles.

J'ai assisté, dans quelques paroisses, aux examens publics, et j'ai remarqué, avec satisfaction, que, dans chaque arrondissement, les parents des élèves laissaient volontiers leurs nombreuses occupations pour assister à ces petites fêtes littéraires. J'ai compté, en arrivant à une école, pas moins de quarante voitures. Il y avait foule partout.

L'école de M. Louis Roy et celles de Mles. Chamberland, Chouinard, Olivier et Plante, se sont surtout surpassées ; j'y ai vu des enfants de talents supérieurs. J'ai remarqué, à l'examen de Mme. Olivier, à St. Nicolas, une petite fille du nom de Joséphine Desrochers, âgée seulement de six ans, lisant et écrivant bien, sachant son catéchisme en entier, la grammaire de Lhounon, les notions préliminaires de la géographie, la table de multiplication, les quatre premières règles simples et composées de l'arithmétique, etc. ; cette intéressante enfant écrivait sur le tableau noir d'assez longues phrases qu'on lui dictait, et en faisait l'analyse mieux que pourraient le faire plusieurs élèves de 12 à 15 ans.

Dans les examens publics et les examens privés, on rencontre partout des enfants de bons talents ; c'est pourquoi on ne peut trop insister sur la nécessité, la grande importance de former de bonnes écoles ; aussi, les paroisses qui ont le bon esprit de n'employer que des instituteurs ou des institutrices capables, ont lieu de se réjouir des quelques légers sacrifices qu'elles font pour se les procurer, étant amplement récompensées par les progrès de leurs enfants.

Les comtés de Lévis et de Dorchester comptent actuellement 7511 enfants fréquentant les écoles, ce qui fait une augmentation de 314 sur les premiers six mois de l'année 1861.

Pour l'année 1862.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur les écoles de mon district d'inspection, pour l'année 1862.

Je suis heureux de constater qu'il y a eu, cette année encore, des progrès satisfaisants et que la loi d'éducation fonctionne généralement bien.

Ce dernier rapport de M. Juneau donne une augmentation de 368 élèves sur le semestre précédent, c'est-à-dire 7879 contre 7511.

“ Je suis heureux d'ajouter, en terminant, dit M. Juneau, que j'ai trouvé les comptes des secrétaires-trésoriers généralement bien tenus.”

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur CRÉPAULT, pour l'année 1861.

COMTÉS DE BELLECHASSE, MONTMAGNY ET L'ISLET.

La loi de l'éducation fonctionne bien dans ma circonscription ; il n'y a pas une seule municipalité, un seul canton qui n'ait un nombre d'écoles suffisant aux besoins de sa population.

Il reste maintenant bien peu à désirer sous le rapport des connaissances chez les instituteurs. Outre l'avantage qu'a cette circonscription de posséder deux académies sous la sage et zélée direction des Frères de la Doctrine Chrétienne, il y a trois couvents, tenus, les deux premiers, par les Dames de la Congrégation, et le troisième par les Sœurs de Jésus-Marie, et nous avons à la tête de nos écoles un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices sortis de l'École Normale Laval, qui, presque tous, enseignent avec habileté et succès. Les autres instituteurs et institutrices sont de louables « touts » pour rivaliser avec eux, d'où il résulte un progrès remarquable dans toutes nos écoles.

Nous pouvons dire que l'instituteur de nos campagnes commence à jouir d'une somme de bien-être plus en rapport avec les grands services qu'il rend. En effet, si l'on compare son état, sinon avantageux, au moins tolérable d'aujourd'hui, à ce qu'il était il n'y a pas plus de dix ans, l'on sera forcée d'avouer qu'il a été beaucoup fait pour son bien-être matériel, ainsi que pour améliorer sa position morale et intellectuelle. L'on peut donc dire que sa position sociale s'est considérablement améliorée et s'améliore encore tous les jours. Je me réjouis bien sincèrement de voir cette classe d'hommes jouir de droits et d'avantages qui nous furent autrefois refusés, à nous leurs devanciers dans la carrière de l'enseignement. Je félicite ces frères des marques de respect, d'estime et de considération que leur portent la société et le pays entier. Ces changements, cette amélioration dans la position de l'instituteur fait honneur à ceux qui ont su attirer sur lui le respect et la considération publiques.

Je reviens encore, cette année, à la charge touchant les commissaires d'école illétrés. J'ai déjà signalé dans mes précédents rapports les désavantages qui en résultent et les inconvénients qu'il y a pour une municipalité d'être régie par une corporation scolaire incapable de gérer avec connaissance de cause ses affaires. Suyvant moi, l'on ne devrait accorder ces charges qu'aux personnes sachant au moins lire et écrire convenablement, dût-on, pour cela, en réduire le nombre à trois.

J'ai eu souvent l'occasion de remarquer que toutes les municipalités qui ont l'avantage d'avoir leur émule, ou au moins quelques personnes lettrées dans la commission des écoles, s'empressent de s'assurer de préférence, au moins pour les écoles modèles et supérieures de filles, les services d'instituteurs et d'institutrices sortis des écoles normales. On fait volontiers le sacrifice de quelques lous de plus pour avoir à la tête des écoles des personnes qui ont fait des études spéciales, et qui apportent en arrivant à l'école une méthode d'enseignement perfectionnée. Tout le contraire se voit dans la plupart des municipalités conduites par des commissaires illétrés. On attend le plus tard possible pour faire les engagements, et cela par calcul, uniquement pour payer moins cher. Si l'on ne réussit pas toujours à engager un maître ainsi à très-bas prix, on ne regarde pas à la capacité et à l'aptitude de celui ou de celle qu'on engage. L'on est satisfait dès lors que la personne engagée a un diplôme des bureaux des examinateurs.

Je dois dire ici, à l'avantage des municipalités de cette circonscription, qu'elles ont fait preuve de beaucoup de zèle et d'amour pour le progrès en se cotisant pour le double et même pour le triple de leurs parts d'allocation ; c'est beaucoup dire en leur faveur. J'ai déjà représenté, dans mes rapports précédents, la nécessité qu'il y a, si l'on veut que le progrès qui se fait remarquer soit durable, d'augmenter l'octroi législatif. Il était déjà au début trop minime, et il diminue pour chaque municipalité en particulier à chaque recensement en considération de nouvelles paroisses, de nouveaux cantons qui demandent des écoles. Les gens qui ne comprennent pas toujours cette mesure, qui rend indispensable chaque recensement, croient tout honnêtement que le gouvernement retire petit à petit ses octrois et qu'il finira par ne rien accorder.